

FORMULAIRE DE DON EN NATURE | GIFT-IN-KIND DONATION FORM

COORDONNÉES DU DONATEUR | DONOR'S INFORMATION

Don personnel | Personal donation: Oui | Yes Non | No Don d'entreprise | Corporate donation: Oui | Yes Non | No

Sélectionnez votre titre | Select your title: M. | Mr. M^{me} | Mrs. M^{me} | Ms. D^r | Dr.

Nom | Family Name:

Prénom | First Name:

Entreprise | Company:
(Le reçu d'impôt sera émis à l'entreprise indiquée | The tax receipt will be issued to the company specified)

Adresse | Address:

Ville | City: Province: Code postale | Postal code:

Courriel | Email: Téléphone | Telephone:

Je désire recevoir ma correspondance en **Français**

I wish to receive my correspondence in **English**

DÉTAIL DU DON | DONATION INFORMATION

Le donateur s'attend-il à recevoir un reçu d'impôt? | Do you require a tax receipt? Oui | Yes Non | No

Description détaillée du don | Detailed description of the item donated:
(Marque | Make, Numéro du modèle | Model Number, Numéro de série | Serial Number, Etc.)

.....
.....
.....

Coût d'achat | Original cost: \$

Juste Valeur Marchande* | Fair Market Value* : \$

* Afin d'émettre un reçu fiscal « Cedars » exige la présentation d'un document officiel sous la forme d'un bordereau de vente ou d'une évaluation indépendante de la juste valeur marchande offerte.

* In order to issue a charitable tax receipt, "Cedars" requires official documentation sales receipt or independant appraisal of the fair market value of the item donated.

Document d'évaluation ci-joint | Attached the appraisal of Fair Market Value: Oui | Yes Non | No

Le don en Nature est donné pour | Gift in kind is donated for:

SIGNATURE DU DONATEUR | DONOR SIGNATURE

1. Je confirme par la présente que le Don ci-haut mentionné devient la propriété de « Cedars » | I Confirm that my gift in kind mentioned above becomes "Cedars" property.
2. Je reconnais avoir lu toutes les pages de ce document, « Lu et approuvé » | I confirm having read all the pages of this document, "Read and approved".

Signature

Date

Note : Le Page 2 (Information sur le Don en nature) fait partie intégrale de ce document | Page 2 (Gift in kind information) is an integral part of this document.

SVP Veuillez faxez cette formulaire à l'attention de : | Please fax this form to the attention of: Wendy Lutfy Cherbaka
envoyer par courriel au: | email the scan to: wendy.lutfy@cedarsevents.ca

Merci pour votre générosité | Thank you for your generosity

INFORMATION SUR LES DONNS EN NATURE / INFORMATION GIFT-IN-KIND DONATIONS

QU'EST-CE QU'UN DON EN NATURE?

Un don en nature fait référence à un bien plutôt qu'à de l'argent – plus particulièrement, à un bien en immobilisations, un bien amortissable et un bien à usage personnel. Il comprend aussi un intérêt résiduel, un droit de toute sorte, une licence, une action et un inventaire d'entreprises.

Un don en nature n'inclut pas un don en services.

Un don est un transfert volontaire de propriété pour laquelle le donateur ne reçoit aucun profit en retour. Pour qu'il y ait un don, les conditions suivantes doivent être respectées: Le donateur transfère sa propriété de biens (argent ou don en nature tels que des biens ou un terrain). Le transfert est volontaire et il n'y a pas de profit en retour pour le donateur ou pour une personne choisie par le donateur à moins que le profit ait une valeur nominale.

VALEUR D'ESTIMATION

Détermination de la juste valeur du marché (JVM) La JVM veut dire le prix le plus élevé que la propriété pourrait rapporter, exprimée en dollars, dans un marché libre et sans restriction, entre un acheteur sérieux et un vendeur sérieux étant avertis, bien informés et prudents et qui agissent indépendamment l'un de l'autre.

Une valeur d'estimation est une évaluation de la JVM à la date de la donation. **La date de la donation est la date à laquelle le donateur transfère la propriété à la Fondation.** Le reçu émis par la Fondation doit représenter la juste valeur du cadeau au moment où il a été offert.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) demande qu'un estimateur expert "non associé avec" le donateur ou "La Fondation du cancer des Cèdres" exécute la valeur d'estimation nécessaire si la valeur du produit dépasse 1000\$. Une deuxième évaluation pourrait être exigée. Dans ces cas, la moyenne des deux estimations sera utilisée.

Si la valeur d'un produit est inférieure à 1000\$, l'ARC a indiqué que la JVM de la propriété doit être déterminée par une personne compétente et qualifiée d'estimer le cadeau.

Veuillez noter que toutes dépenses associées à l'évaluation doivent être assumées par le donateur puisque la Fondation du cancer des Cèdres bénéficiera du cadeau.

PROCESSUS

Veuillez vous assurer que **l'information sur le Formulaire de donation soit dûment remplie.** Les reçus aux fins de l'impôt ne seront émis que lorsque toutes les exigences auront été satisfaites.

Dans le cas où un donateur ne demande pas un reçu aux fins de l'impôt, des détails sont quand même demandés pour des raisons financières et pour reconnaissance du donateur.

SVP retournez le formulaire dûment rempli au Bureau de la Fondation pour traitement. Si vous avez des questions au cours du processus, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau de la Fondation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau de la Fondation :

Téléphone: 514-656-6662
Télécopieur : 514-303-1288
Courriel : jeff.shamie@cedarscancer.ca

WHAT IS A GIFT IN KIND?

A gift in kind refers to property other than cash – in particular, capital property, depreciable property, and personal-use property. It also includes a residual interest, a right of any kind, a license, a share, and inventory of a business.

A gift in kind does not include a gift of services.

A gift is a voluntary transfer of property for which the donor receives no benefit in return. For there to be a gift, the following conditions must be met: The donor transfers ownership of property (cash, or gifts in kind such as goods or land). The transfer is voluntary, and No benefit is provided to the donor, or a person selected by the donor, unless the benefit is of nominal value.

APPRAISALS

Determining Fair Market Value (FMV) FMV refers to the highest price that a property would bring, expressed in dollars, in an open and unrestricted market, between a willing buyer and a willing seller who are knowledgeable, informed and prudent, and who are acting independently of each other.

An appraisal is an estimate of the FMV on the date of the donation. **The date of donation is the date that the donor legally transfers ownership to the Foundation.** The receipt issued by the Foundation must represent

the true value of the gift at the time it was donated.

The Canada Revenue Agency (CRA) requires that a knowledgeable appraiser "not associated with" the Donor or "The Cedars Cancer Foundation" perform the necessary appraisal if the value of an item is over \$1,000. A second appraisal may be requested. In such cases, an average of both appraisals will be used.

If the value of the item is under \$1,000, CRA has indicated that the FMV of property must be determined by a person competent and qualified to evaluate the gift.

Please note that any expenses associated with the appraisal, must be borne by the Donor, since The Cedars Cancer Foundation is the one benefiting from the gift.

PROCESS

Please ensure that **the information on the Donation form is completely filled in.** Tax receipts will not be issued until all requirements are met.

In the case where the donor does not wish to receive a tax receipt, details are still required for financial reasons and donor recognition.

Return the completed form to the Foundation Office for processing.

If you have any questions throughout the process, do not hesitate to contact the Foundation Office.

For more information, please contact the Foundation Office:

Wendy Lutfy Cherbaka
Courriel/Email: wendy.lutfy@cedarsevents.ca